

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLOT

SÉANCE DU 23 MAI 2011

Le Lundi Vingt Trois Mai Deux Mil Onze à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de DOLLOT sous la présidence de Madame Janine LACZAK, Maire.

Convocation adressée le 16 mai 2011

Présents : Mesdames Catherine BAUBAND, Christiane JONARD, Janine LACZAK, Delphine SOREL,
Messieurs Paul-Émile BRUNET, Jean-Jacques NOËL, Sébastien POISSON

Absents excusés : Madame Annie BROUART, représentée par Monsieur Paul-Émile BRUNET,
Messieurs Claude BEZOUT, Dominique DEBEAUVAIT

Absente non excusée : Madame Stéphanie DELARCHE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Jacques NOËL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2011

Le procès-verbal du 18 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Maire indique que le Préfet a demandé par circulaire en date du 10 mai 2011 de consulter les Assemblées délibérantes sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi lors de l'installation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 6 mai dernier. Ce schéma s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui vise à :

- une couverture intégrale du territoire par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et la suppression d'enclaves,
- une rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- une réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes voire une suppression de ceux devenus obsolètes

Le document présente sous forme de carte :

- la situation des Communautés de Communes et d'Agglomération dans le Département au 1^{er} janvier 2011,
- les Pays existants (Pays Avallonnais, Pays Puisaye-Forterre, Pays Tonnerrois)
- la proposition de redécoupage par le Préfet des EPCI,
- les Syndicats de rivière avec un projet d'évolution,
- les structures intercommunales pour les services d'eau potable avec une proposition d'évolution,
- les structures intercommunales pour les services d'assainissement avec une proposition d'évolution,
- les syndicats d'électrification ou d'énergies avec pour objectif de créer cinq Syndicats,
- les syndicats à vocation scolaire avec pour objectif de transférer la compétence aux Communautés de Communes,
- les Syndicats de déchets ménagers et assimilés

Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce document. Elle précise que faute de réponse dans un délai de trois mois à compter de la notification de la circulaire datée du 10 mai 2011, l'avis est réputée être favorable.

Monsieur BRUNET indique que la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne subirait peu de changement.

Le Maire précise qu'il faut avoir une vision globale du projet et explique la situation du SIVOS dont les communes sont sur deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale actuellement.

Madame SOREL constate un éloignement des décisions et des structures de la population. Elle s'inquiète de voir dans un tel contexte les charges scolaires augmenter notamment.

Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011

Le Maire constate en outre que le fonctionnement actuel de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne ne permet pas une participation active de toutes les communes au sein du Bureau Communautaire, douze communes sur vingt quatre seulement étant représentées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
ÉMET un avis défavorable par trois voix (Mesdames JONARD, LACZAK, SOREL) contre un avis favorable (Monsieur BRUNET) et quatre abstentions (Mesdames BAUBAND, BROUTART, Messieurs NOËL, POISSON) au projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

Monsieur POISSON indique s'abstenir n'ayant pas eu les documents préfectoraux faute de pouvoir ouvrir le fichier transmis.

RÉALISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE DE L'ABRI DES BOUES A LA STATION D'ÉPURATION

Le Maire indique que les travaux de construction de l'abri des boues à la station d'épuration peuvent faire l'objet de travaux en régie.

Elle présente l'état des fournitures s'élevant à la somme de 1 265,03 € et le temps consacré par le personnel communal pour un montant de 308,68 € pour 16 heures de travail. Le Maire rappelle également que les élus ont aussi participé à la réalisation des travaux.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser les opérations comptables pour basculer ces travaux en régie en investissement dont le montant total s'élève à 1 573,71 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE du montant total des travaux en régie qui s'élève à la somme de 1 573,71 €,
DEMANDE de facturer les frais de personnel représentant 16 heures de travail pour cette opération un montant de 308,68 € au budget annexe de l'assainissement,
AUTORISE le Maire à procéder aux opérations comptables en émettant un titre au compte 722-042 pour un montant de 1 573,71 € et un mandat au compte 213-040 pour le même montant sur le budget annexe de l'assainissement,
CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Receveur Municipal.

LOCATION DES MASSES COMMUNALES

Le Maire propose de renouveler les contrats de location d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011 avec Monsieur Jean PERROTIN et Monsieur Christian BOUET calculé sur la base de 5,5 quintaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ de renouveler les contrats de location avec Messieurs PERROTIN et BOUET d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011,
DIT que le montant sera calculé sur la base du loyer de 2010 multiplié par l'indice du fermage de 2011,
AUTORISE le Maire à signer les contrats de location.

RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la réfection de la cour de l'école en enrobé. Ces travaux faciliteraient l'entretien de la cour de l'école et de la Mairie.

Elle présente donc le devis de l'entreprise SCREG pour un montant de 4 251,70 € HT.

La Commission des Travaux s'est réunie le 10 mai pour examiner l'ensemble des devis.

Madame SOREL demande s'il n'y aurait que la commune de Dollo qui participerait à ces travaux.

Le Maire répond que oui.

Monsieur POISSON précise que la commune est propriétaire des bâtiments et qu'à ce titre elle se doit de les entretenir.

Monsieur BRUNET précise que cet investissement ne lui paraît pas très utile dans le contexte actuel et que les travaux de l'école déjà réalisés représentent un investissement très important.

Madame BAUBAND indique que le sel utilisé lors des périodes de gel est en partie responsable de la dégradation du bitume de la cour. Elle demande la date de la dernière remise en état.

Le Maire répond que le revêtement avait été refait en 2004-2005.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DÉCIDE de ne pas procéder aux travaux de réfection de la cour de l'école et de la Mairie en enrobé.

Contre les travaux : Madame BAUBAND, Messieurs BRUNET et POISSON

Pour les travaux : Madame LACZAK, Monsieur NOËL

Abstention : Mesdames BROUTART, JONARD, SOREL

Le Maire demande s'il faut procéder à des réparations en partie de la cour.

Le Conseil Municipal n'y est pas favorable dans son ensemble.

RÉALISATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR ET D'UN COLUMBARIUM DE TROIS CASES AU CIMETIÈRE AVEC ALLÉE

Le Maire rappelle l'intérêt de réaliser un Jardin du Souvenir pour la dispersion des cendres et un columbarium de trois ou quatre cases dans le cimetière communal dans un premier temps ainsi que la confection d'une allée de 13 m sur 1,80 m de large pour faciliter le déplacement.

Cet aménagement serait réalisé à droite de l'entrée du cimetière.

Plusieurs consultations ont été faites et la Commission de Travaux réuni le 10 mai dernier. Elle a examiné les différentes propositions. Le Maire présente les devis de l'entreprise VERGNOL.

Monsieur POISSON estime que les propositions sont trop onéreuses pour la commune.

Madame SOREL trouve l'aménagement de caves urnes plus adaptées dans le cimetière.

Monsieur POISSON indique qu'au regard du nombre de demandes d'incinération d'habitants de la commune, il serait plus favorable à un projet plus petit sans l'option de columbarium qui ne serait pas en harmonie avec le cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande au Maire de faire établir d'autres devis comprenant :

- La réalisation d'une allée d'accès au Jardin du Souvenir
- L'installation d'un Jardin du Souvenir plus réduit avec une stèle nominative
- La création d'un espace pour les caves urnes

Les propositions seront ensuite examinées dans une prochaine réunion.

AMÉNAGEMENT DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG

Le Maire indique au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la circulation de la Grande Rue avec des plateaux est abonné, le Département ne soutenant pas cette opération.

Elle a pris de nouveau contact avec les services du Conseil Général pour qu'ils fassent connaître leurs préconisations en vue de limiter la circulation dans le bourg et assurer la sécurité des riverains.

Après une visite sur place le 21 avril 2011, les services du Département conseille la pose des coussins Berlinois aux emplacements suivants :

- à l'entrée du village, en venant de Chéroy, face au numéro 2 de la Grande Rue
- à l'intersection de la Grande Rue avec les rue du Frébinier et rue Saint Germain, face au numéro 20 de la Grande Rue
- à proximité de la propriété du numéro 21 de la Grande Rue

Par ailleurs, le trottoir longeant la Salle des Fêtes serait élargis pour empiéter sur la voirie et des zones de stationnement avec une extension des trottoirs avec des bordures de voirie seraient réalisées en face avec une partie laissée libre pour la sortie du riverain. Cette zone se situerait depuis la Salle des Fêtes jusqu'à l'intersection avec la rue du Centre. La circulation se ferait alors sur une seule voie dans cette zone avec priorité pour les véhicules venant de Chéroy.

La Commission de Travaux réuni le 10 mai 2011 préconise l'installation de cousins Berlinois uniquement aux emplacements suivants :

- à l'intersection de la Grande Rue avec les rue du Frébinier et rue Saint Germain, face au numéro 20 de la Grande Rue
- à proximité de la propriété du numéro 21 de la Grande Rue

Elle propose également de retenir le projet d'élargissement du trottoir longeant la Salle des Fêtes sur la Grande Rue et une extension de ceux en face avec la pose de bordures de voirie. La circulation serait sur une seule voie avec priorité pour les véhicules venant de Chéroy.

La Commission des Travaux propose également les dispositions suivantes ayant déjà eu un avis favorable du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 mars 2009 :

- installation de panneaux « STOP » sur la RD 82 à l'intersection de la Grande Rue et la RD 231 et du Chemin des Tourtereaux

- installation de panneaux « STOP » sur la RD 65 en provenance de Vallery à l'intersection de la Rue du Frébinier et de la route de la Justice
- installation d'un panneau « STOP » à l'intersection de la rue de la Bourgeoisie et de la route de la Gare, sur la rue de la Bourgeoisie en provenance de Villebougis et un panneau « STOP » sur la route de la Gare à l'intersection de la rue de la Bourgeoisie en provenance de Lixy
- mise en sens unique de la rue Merdereau pour la partie comprise entre la Place de l'Église et la rue Saint Germain et dans le sens Grande Rue – Rue Saint Germain

Madame BAUBAND demande si l'aménagement de l'espace réduit en face de la Salle des Fêtes ne va pas poser de problème pour les transports scolaires.

Il est répondu que non.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les propositions d'installation de coussins Berlinois aux emplacements suivants :

- à l'intersection de la Grande Rue avec les rue du Frébinier et rue Saint Germain, face au numéro 20 de la Grande Rue
- à proximité de la propriété du numéro 21 de la Grande Rue

RETIENT le projet de rétrécissement de la chaussée sur la Grande Rue, au niveau de la Salle des Fêtes par la création d'un trottoir de 1,40 m et matérialisation uniquement au sol des places de stationnement en face, sans pose de bordure,

ÉMET un avis favorable au plan de circulation préconisé par la Commission de Travaux avec en plus l'installation des panneaux « STOP » sur la Grande Rue à l'intersection de la rue de la Croix St Vincent et de la route de la Gare (inversion de la configuration actuelle),

DEMANDE au Maire de consulter les entreprises pour obtenir des devis sur le projet d'aménagement,

CHARGE le Maire de réglementer la circulation en conséquence en prenant les arrêtés municipaux correspondant dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT SUITE A UNE FUITE D'EAU

L'entreprise VEOLIA a informé la commune qu'une administrée demande un dégrèvement au titre de la redevance d'assainissement sur sa dernière facture d'eau en raison d'une fuite dont le relevé a fait état d'une consommation de 173 m³.

L'administrée a habituellement une consommation moyenne de 31 m³.

Le Maire présente donc au Conseil Municipal la demande de dégrèvement au titre de la redevance d'assainissement pour qu'elle soit calculée sur une consommation de 31 m³.

Monsieur NOËL indique que les installations doivent être régulièrement examinées et propose que cette information figure dans le prochain bulletin municipal pour éviter que les personnes se retrouvent avec des factures d'eau et d'assainissement importantes.

Monsieur BRUNET précise que les personnes se trouvant dans une telle situation sont pénalisées deux fois. Ils doivent procéder aux réparations nécessaires et payer des factures pour une prestation qu'elles n'ont pas bénéficiées (pas de consommation d'eau, pas de rejet dans le réseau d'assainissement).

Madame BAUBAND rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale peut aider les personnes en difficulté si elles en font la demande.

Madame SOREL demande si le dégrèvement peut être accordé qu'en totalité.

Le Maire répond que non et en profite également pour mettre en garde les personnes qui auraient souscrite une assurance propre à ce risque car il est parfois nécessaire de prendre l'attache d'un plombier retenu par l'assurance pour être indemnisé.

Madame SOREL propose que le dégrèvement soit partiel.

Constatant entre autres que la situation financière du budget annexe de l'assainissement commence à s'améliorer,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder un dégrèvement de 50 % sur l'assainissement,

DIT que l'assainissement sera calculé sur la base de 86,5 m³,

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à l'entreprise VEOLIA de Saint Valérien.

Abstention : Madame BAUBAND

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PRODUCTEUR MARAÎCHÈRE

Le Maire présente la demande de Monsieur Benjamin SASSIER d'Heurtebise pour la vente de production maraîchère sur la commune.

Elle signale qu'elle a par courrier en date du 5 mai 2011 donné un accord de principe à la demande en indiquant toutefois que lui soit transmis les jours et heures de vente sur la commune.

De manière à permettre d'établir l'arrêté municipal nécessaire, elle demande l'avis du Conseil Municipal ainsi que le montant du droit de place à arrêter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à l'installation de ce maraîcher sur le territoire de la commune,

SOUHAITE que la vente ait lieu sur le terrain entre les deux Ponts de la Grande Rue sur la partie en herbe,

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit.

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉS DE PARCELLES

Le Maire présente la demande de Madame Nicole PERROTIN adressée par courrier en date du 1^{er} avril 2011 souhaitant que les parcelles X 291, X 293, X 295, X 297, X 299 et X 301 longeant le Chemin des Beauces soient constructibles.

Le Maire rappelle que le projet d'aménagement et de développement durable a été débattu lors de la séance du 29 mars 2010 et que le projet du PLU ne prévoit pas de rendre ces parcelles constructibles.

Après avoir débattu,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas rendre constructibles les parcelles X 291, X 293, X 295, X 297, X 299 et X 301.

Abstention : Monsieur BRUNET

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Cession de parcelles au Conseil Général de l'Yonne pour élargissement de la Route Départementale 231

Le Maire rappelle qu'il est prévu que le Département de l'Yonne procède à l'élargissement de la RD 231.

Dans le cadre de cette opération, la commune serait amenée à céder 181 m² de la parcelle V 159 et 550 m² de la parcelle V 102 au lieu dit « Le Chemin de Chéroy » soit 731 m². Cette cession serait effective à compter du 1^{er} janvier 2012.

Elle indique que ces parcelles font l'objet actuellement d'une location jusqu'au 30 septembre 2011 au profit de Monsieur Christophe HERVÉ et que ce dernier est informé du projet d'acquisition depuis 2010.

Elle précise par ailleurs que les frais de géomètres et de cession seront pris en charge par le Département.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de céder au Département de l'Yonne 181 m² de la parcelle V 159 et 550 m² de la parcelle V 102 au lieu dit « Le Chemin de Chéroy » soit 731 m² dans le cadre des travaux d'élargissement de la RD 231,

FIXE le prix de la cession à l'euro symbolique,

DIT que les frais de divisions, de bornage et de cession seront pris en charge par le Département de l'Yonne, AUTORISE le Maire à signer tous les actes liés à cette cession et la promesse de vente,

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Yonne.

Emplacement de Madame DELABROUILLE

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 18 avril 2011, elle avait demandé l'avis du Conseil Municipal sur la demande d'emplacement comme pizzaiolo ambulante de Madame Patricia DELABROUILLE de Villebougis, le dimanche midi. Cette demande avait été accordée à titre gratuit.

Un arrêté municipal en date du 2 mai 2011 a été pris actant cette autorisation pour la vente de pizzas le dimanche, de 11h00 à 14h00.

Par courrier en date du 23 mai 2011, Madame Patricia DELABROUILLE demande la possibilité de vendre des pizzas plutôt le dimanche soir, de 17h30 à 20h30 et sollicite l'accès au point EDF sur la Place de la Mairie pour éviter l'utilisation d'un groupe électrogène pouvant occasionner du bruit. Elle fait savoir qu'elle pourrait participer à hauteur de 1,50 € par dimanche pour les frais d'électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable pour l'installation et la vente de pizzas le dimanche soir, de 17h30 à 20h30 à compter du dimanche 29 mai 2011,

DIT que le droit de place est accordé à titre gratuit,

DIT que l'électricité est mise gracieusement à disposition pendant une période de trois mois à compter du 29 mai 2011,

DIT que les frais d'électricité seront fixés à une prochaine réunion.

Syndicat de la Fourrière

Le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de Madame la Présidente du Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais en date du 9 mai 2011 accusant réception de la demande de retrait de la commune du Syndicat par délibération en date du 18 avril 2011.

La Présidente s'étonne d'une telle décision et demande la raison qui explique une telle position du Conseil Municipal. En effet, après renseignements pris auprès du responsable du site de Nailly, aucun problème ne serait survenu.

Le Conseil Municipal indique que lorsqu'un chien errant tatoué est repéré sur le territoire communal, la Fourrière demande à ce que le Maire de Dolloot soit contacté pour récupérer le chien. C'est ce service non rendu, alors que les textes le prévoient, qui motive la décision de retrait de la commune du Syndicat.

Reprises de concessions dans le Cimetière communal

Le Maire rappelle que les emplacements disponibles dans le cimetière sont de plus en plus limités et que la Commission des Travaux réunie le 10 mai dernier préconise d'engager la procédure de reprise de concessions abandonnées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'examiner la procédure de reprises de concessions abandonnées dans le cimetière communale,

CHARGE le Maire d'examiner la procédure juridique et administrative à suivre,

DEMANDE de faire chiffrer l'opération.

Lettre du Ministre concernant les budgets primitifs

Le Maire remet un courrier de Monsieur Henri de RAINCOURT, Ministre des Affaires Étrangères et Européennes, chargé de la Coopération, expliquant les nouvelles dispositions budgétaires qu'entraînent la suppression de la Taxe Professionnelle et les incidences sur les taux d'impositions de la fiscalité locale.

Commission des Ordures Ménagères du 21 avril 2011

Le Maire fait le compte-rendu de la dernière commission des ordures ménagères de la Communauté de Communes.

Il a été abordé :

- L'étude de la mise en place de la redevance incitative dont l'objet est la diminution de déchets en payant une participation en fonction du volume et poids des déchets
- Les nouveaux barèmes d'Éco-emballages
- La présentation de la Charte Régionale relative à l'accueil des artisans à la déchèterie
- La réception en déchèterie du bois selon trois catégories (bois dit propre, bois traité en extérieur et bois traité à cœur)
- Les colonnes d'apport volontaire : en retenant plutôt ceux en plastique facilitant l'entretien plus que celles en bois
- L'information sur le compostage : point sur l'enquête réalisée auprès de la population, projet de réunion publique sur le sujet, édition de guide, intervention d'un maître composteur

Syndicat de l'Orvanne

Le Maire indique que le Syndicat de l'Orvanne s'est réuni le 21 avril 2011 pour adopter son budget.

La participation de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne est de 9 432,32 € dont 1 899,05 € concernant la commune de Dolloot. Le calcul se fait sur la base de 80 % pour la population et de 20 % pour la longueur des berges.

Elle rappelle que l'objet du Syndicat est d'assurer l'entretien du cours d'eau.

Assemblée Générale de l'ARGB

Le Maire indique que l'ARGB a tenu son Assemblée Générale le samedi 7 mai 2011. Les Conseillers Municipaux ont été destinataire du compte-rendu de l'assemblée et du rapport financier.

Actuellement 66 communes des trois départements adhèrent à cette association dont l'objectif est d'élaborer la Charte du futur Parc ainsi que les orientations politiques.

Des Commissions devraient se réunir avant et après les vacances pour compléter le dossier.

Le projet devrait être proposé pour 2014.

Il a été question, entre autres, au cours de cette réunion, de la mise en place des Schémas de Cohérence

Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011

Territoriale (SCOT), document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Une étude est en cours à MONTEREAU FAULT YONNE et à SENS.

Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Art

Le Maire indique que le Préfet a décidé par arrêté préfectoral en date du 5 avril 2011 de classer plusieurs objets dans l'Église au titre des Monuments Historiques d'objets mobiliers sur proposition de la Commission Départementale.

Les objets classés sont :

- un bénitier, chapiteau remployé en bénitier, en pierre sculptée du XIII^e siècle,
- deux statues représentant deux évêques en bois polychrome, posées sur une console en bois de la fin du XVII^e siècle
- un Christ en croix, statue en bois polychrome sous badigeon blanc du XV^e ou XVI^e siècle,
- un autel, tabernacle et retable en bois peint et doré, du XVIII^e siècle avec des éléments datant certainement du XVII^e siècle et orné d'un tableau de la Vierge à l'Enfant entourée de deux Anges, huile sur toile cadre en bois ciré du XVI^e siècle

Litige extension Rue St Germain

Le Maire précise au Conseil Municipal que les riverains de la rue Saint Germain contestent la réponse signifiée à leur avocat au sujet des extensions de réseaux, dont ils persistent à dire qu'ils ont payé la totalité des frais.

Un courrier a été expédié à leur avocat indiquant que la commune n'avait pas la compétence sur l'eau et l'électricité et indiquant que la position de la commune ne changerait pas.

Les intéressés risquent de saisir le Tribunal Administratif de Dijon.

Animation

Le Maire tient à remercier Monsieur Dominique DEBEAUVAIT pour son engagement pour l'animation de la prochaine Fête Patronale.

Elle précise également que la Salle des Fêtes est disponible le 17 septembre dans le cadre de la soirée « Ado » où seront associés le Syndicat d'Initiative et Les Amis de Dollot.

Madame BAUBAND précise que cette animation n'est pas réservée uniquement aux jeunes mais ouverte à tout le monde.

Illuminations de Noël sur le nouveau bâtiment

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le choix de la couleur des illuminations sur le bâtiment scolaire.

Le Conseil Municipal opte pour le blanc.

Madame BAUBAND en profite pour rappeler que certaines illuminations de Noël ne fonctionnent plus et qu'il est nécessaire de se rapprocher de l'entreprise qui les a vendues.

Messe à Dollot

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Père PLATER organisera une messe à l'Église de Dollot, le 15 juin prochain à 18h30 afin de bénir les objets de culte volés qui ont été remplacés.

Manifestations

Le Maire signale les manifestations devant se dérouler sur le territoire communal, à savoir :

- Un Rallye Promenade organisé par le Foyer Rural de Villebougis le samedi 28 mai
- La traversée de Dollot, le 16 juin 2011, vers environ 9h45, par environ 350 cyclistes, lors du 17^e Paris-Nice organisée par le Club Cycliste de l'Association Sportive d'Aéroports de Paris, du 15 au 24 juin
- Une randonnée Cyclo Tourisme de 150 km, le 25 juin 2011, partant de Dollot vers les 7 ou 8 heures pour un retour prévu vers les 18 heures.

Prochaines élections

Le Maire indique les dates des prochaines élections :

- Élections Présidentielles : les 22 avril et 6 mai 2012
- Élections Législatives : les 10 et 17 juin 2012

Projets d'investissement pour 2012

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir aux projets d'investissement à retenir pour le budget 2012 de manière à pouvoir établir éventuellement les dossiers de demande de subventions.

Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011

Lettre de Monsieur Pierre NÉZONDET

Le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur Pierre NÉZONDET suite aux problèmes rencontrés lors de la manifestation de la Ronde des 16 Clochers (stationnement, non-utilisation des toilettes mis à disposition).
Le Conseil Municipal regrette cette situation où des toilettes publiques sont pourtant mises à disposition pendant la journée.
La lettre sera transmise aux responsables de l'USPG, organisateurs de la manifestation.

SIVU Multi Accueil

Madame SOREL fait un compte-rendu de la dernière réunion du SIVU Multi Accueil du 19 avril.
Le budget compte environ 5 000 heures de prestations. La commune de Dollot représente 8 % du taux d'occupation se positionnant en 4^e place.
Les membres de Saint Valérien et de Chéroy envisagent de proposer d'augmenter le prix de l'heure de la prestation, en le passant de 2 à 3 €.
Le contrat avec la CAF, Enfance Jeunesse a été renouvelé pour la période allant de 2011 à 2014.

La commune de Dollot devrait voir augmenter le nombre d'enfants fréquentant la crèche en raison du nombre de naissance enregistré et l'installation de parents avec enfants.

Acquisition de panneaux pour les Ménagers

Le Maire demande le type de panneaux à acquérir pour les Ménagers.
Il est répondu qu'il en faut un sans poteau.

Visite du Premier Ministre

Le Maire signale que le Premier Ministre est venu en visite dans le canton ce jour pour l'inauguration du laboratoire du site de Senoble à Jouy en terminant l'après-midi par une réunion politique à Saint Valérien.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Ainsi fait et délibéré à Dollot, les jour mois et an que dessus

Le Maire

le Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated shape that resembles a '3' or a similar character, followed by a horizontal line extending to the right.